

Longueuil, le 26 novembre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2006 63610 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 juin dernier, concernant le lot 515-Ptie de la Paroisse de Varennes à Varennes.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- 7311-16-01-5902033
 1. Autorisation du 27 octobre 2014 et rapport d'analyse (4 pages);
- 7430-16-01-0395601
 2. Certificat d'autorisation du 6 mai 2014 et rapport d'analyse (4 pages);
 3. Rapport de l'inspection du 5 novembre 2014 (13 pages);
 4. Rapport de l'inspection du 24 septembre 2014 (8 pages)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay
Répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (5)

Longueuil, le 27 octobre 2014

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Investissements Innoval inc.
1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 201
Varenes (Québec) J3X 1P7

N/Réf. : 7311-16-01-5902033
401189973

Objet : Installation de deux réseaux d'égout pluvial dans un secteur industriel

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 29 août 2013, reçue le 6 septembre 2013 et complétée le 23 octobre 2014, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installer un réseau d'égout pluvial qui desservira un bâtiment projeté en arrière-lot du 1625, boul. Lionel-Boulet. L'effluent de ce réseau sera dirigé vers le réseau d'égout pluvial existant desservant le 1625, boul. Lionel-Boulet, lequel est régularisé à 6,24 l/s, à 1,0 m de hauteur.

Installer un réseau d'égout pluvial qui desservira un bâtiment projeté à l'est du 1625, boul. Lionel-Boulet. L'effluent de ce réseau sera dirigé vers le fossé longeant le boulevard Lionel-Boulet et sera régularisé à 7,86 l/s, à 1,35 m de hauteur.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1068 (515-P et 516-P) et 1078 (516-P), du cadastre de la paroisse de Varenes, dans la ville de Varenes, municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

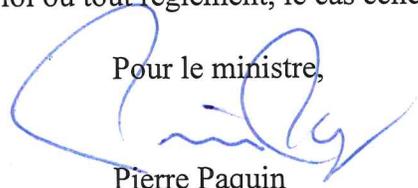
- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 29 août 2013, signé par Jean-Philippe Lefort, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 3 septembre 2013, signée par Jean-Philippe Lefort, ing., concernant une demande d'autorisation;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 9 juillet 2014, signée par Jean-Philippe Lefort, ing., concernant le dépôt de documents et des précisions sur le projet;
- Plans INF-134-503 et INF-134-504, révision 00, préparés par GCM Consultants, datés du 12 septembre 2014, signés et scellés par Jean-Philippe Lefort, ing.;
- Lettre au MDDELCC, datée du 15 septembre 2014, signée par Jean-Philippe Lefort, ing., concernant le dépôt de documents et des précisions sur le projet;
- Document au MDDELCC, reçu par courriel le 2 octobre 2014, transmis par Charles Grondin, ing. jr, concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDELCC, reçu par courriel le 7 octobre 2014, transmis par Charles Grondin, ing. jr, concernant des précisions sur le projet;
- Deux documents au MDDELCC, reçus par courriel le 23 octobre 2014, transmis par Charles Grondin, ing. jr, concernant des précisions sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Paquin
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PP/IT

RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Investissements Innoval inc.
1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 201
Varenes (Québec) J3X 1P7

Date : Le 23 octobre 2014

Objet : Installation de deux réseaux d'égout pluvial dans un secteur industriel

N/Réf. : 7311-16-01-5902033
401189915

Description du projet :

Une demande d'autorisation pour prolonger le réseau d'égout sanitaire en servitude du côté nord-est du boulevard Lionel-Boulet a été reçue le 6 septembre 2013. Ce projet devait desservir trois nouveaux bâtiments situés en bordure du boulevard Lionel-Boulet, sur les lots 1068 (515-P et 516-P) et 1078 (516-P). Ce projet se situe dans le Novoparc de la Ville de Varenes, développement industriel borné par l'Autoroute 30, le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet.

Une demande d'information supplémentaire a été acheminée au consultant le 30 octobre 2013. Entre autres, la gestion des eaux pluviales n'était pas décrite dans le dossier présenté par le consultant et des précisions sur ce volet ont été demandées, car les terrains à développer sont zonés « industriel ».

En juillet 2014, des documents pour un projet révisé ont été fournis. Le projet révisé visait toujours à prolonger le réseau d'égout sanitaire en servitude du côté nord-est du boulevard Lionel-Boulet, mais également à installer deux réseaux d'égout pluvial. Ce projet révisé devait desservir deux nouveaux bâtiments sur le lot 1068 (515-P et 516-P) (phase 1 : bâtiment en façade du lot; phase 2 : bâtiment en arrière lot).

Une visite des lieux effectuée le 22 juillet 2014 a permis de constater que la phase 1 du projet a été réalisée et que le bâtiment est occupé par plusieurs entreprises. Ce bâtiment est sis au 1625, boul. Lionel-Boulet, et il abrite, entre autres, des bureaux de Innoval (le requérant) et de GCM Consultants (le consultant mandaté). Il a aussi été constaté qu'une autre phase, située sur le lot 516-P, à l'est de la phase 1, et non en arrière lot, était en construction.

Le 23 juillet 2014, une conférence téléphonique a eu lieu. Le CCEQ et le consultant étaient présents. Comme le MDDELCC ne peut émettre une autorisation pour un projet déjà réalisé, il a été demandé au consultant de revoir sa demande d'autorisation.

Les informations supplémentaires pour le projet ont été reçues le 15 septembre 2014. Les plans révisés montrent que le réseau d'égout sanitaire a déjà été prolongé et que le bâtiment sis au 1625, boul. Lionel-Boulet est existant et desservi par un stationnement drainé par un réseau d'égout pluvial régularisé se déversant au fossé longeant le boulevard Lionel-Boulet. Deux autres bâtiments sont projetés : soit un en arrière-lot du bâtiment existant et un autre à l'est. Ces bâtiments seront branchés aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire existants sur le boulevard Lionel-Boulet. Chacun de ces deux bâtiments projetés sera desservi par un stationnement drainé par un réseau d'égout pluvial se déversant au fossé longeant le boulevard Lionel-Boulet. La présente demande d'autorisation vise donc l'installation de ces deux réseaux d'égout pluvial.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1068 (515-P et 516-P) et 1078 (516-P) du cadastre de la paroisse de Varenes, dans la ville de Varenes, MRC de Marguerite-D'Youville.

Impacts sur l'environnement :

Le premier réseau d'égout pluvial desservira le bâtiment projeté en arrière-lot du 1625, boul. Lionel-Boulet. L'effluent de ce réseau sera dirigé vers le réseau d'égout pluvial existant du 1625, boul. Lionel-Boulet, lequel est régularisé pour l'ensemble de ce terrain. La régularisation se fera à 6,24 l/s à 1,0 m de hauteur. Selon le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Varennes, ce terrain possède une superficie de 1,71 ha et appartient à Immo Novo-Centre inc., dont le requérant est actionnaire.

Le second réseau d'égout pluvial desservira le bâtiment en construction à l'est du 1625, boul. Lionel-Boulet. L'effluent de ce réseau d'égout sera régularisé à 7,86 l/s à 1,35 m de hauteur, puis dirigé vers le fossé longeant le boul. Lionel-Boulet. Selon le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Varennes, ce terrain appartient à G.C.M. Consultants et il possède une superficie de 1,36 ha, mais seulement 0,98 ha sera développé.

La MRC possède un règlement visant le contrôle quantitatif des rejets d'eaux pluviales. Le 19 juin 2014, la MRC a émis un avis favorable à la première partie du projet (lot 1068 (515-P et 516-P)). En août 2014, la MRC a délégué l'application de ce règlement à la Ville de Varennes. Le 21 octobre 2014, la Ville de Varennes a émis un avis favorable à l'autre partie du projet (lot 1078 (516-P)). Aussi, étant donné que ces constructions sont de nature commerciale et qu'il s'agit en fait de deux propriétés distinctes de moins de deux hectares chacune, aucune exigence pour le contrôle qualitatif des eaux pluviales n'a été émise.

Implications pour le contrôle :

Le 18 août 2014, une inspection a eu lieu par une représentante du CCEQ. Un avis de non-conformité a été acheminé au requérant le 26 août 2014 par le CCEQ pour avoir établi un aqueduc et avoir procédé à l'exécution de travaux d'égout avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et avoir obtenu son autorisation. Un avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire a été envoyé au requérant le 1^{er} octobre 2014.

Implications pour l'hydrique :

Le lot à construire se situe en partie dans une friche et un boisé. Des études fauniques et floristiques ont été réalisées dans ce secteur pour le développement de l'ensemble du Novo-Parc. Un milieu humide se situe en arrière-lot du terrain appartenant à G.C.M. Consultants. Les plans présentés ne prévoient aucune infrastructure dans le secteur du milieu humide.

Autres informations :

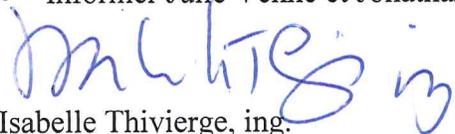
L'ingénieur mandaté confirme que les ouvrages d'égout pluvial décrits aux plans et devis sont conformes à la directive 004 du MDDEP de même qu'à la norme BNQ 1809-300. Cette conformité a été vérifiée sous quelques aspects. Cependant, cette vérification sommaire ne dégage pas l'ingénieur concepteur de sa responsabilité professionnelle envers le respect des directives, des normes et des règles de l'art.

Ces infrastructures d'égout pluvial ne seront pas cédées à la Ville. Elles demeureront privées. Les requêtes pour l'obtention de permis d'exploitation n'ont pas été exigées puisque les bâtiments qui seront desservis sont des commerces appartenant au requérant et au consultant. Leurs usages ne prévoient donc aucun abonné, ni tarification au sens du *Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout* (Q-2, r.21).

Les coordonnées du requérant ont été vérifiées dans le Registre des entreprises du Québec. L'analyse de la déclaration du demandeur n'a pas soulevé de problématique particulière.

Recommandations :

- Émettre l'autorisation.
- Informer Julie Venne et Jonathan Davies, du CCEQ.


Isabelle Thivierge, ing.
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel

Longueuil, le 6 mai 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5

N/Réf. : 7430-16-01-0395601
401131015

**Objet : Projet Novoparc - Canalisation de cours d'eau et déboisement
en bande riveraine**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 31 janvier 2014, reçue le 31 janvier 2014, révisée le 18 mars 2014 et complétée le 1^{er} mai 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Déboisement en bande riveraine sur une superficie de 354 m² pour la mise en place de 4 émissaires pluviaux, canalisation de deux sections de cours d'eau et restauration de rive sur une superficie de 1200 m² entre la branche 2 de la rivière-aux-Pins et le bassin de rétention BR-2, par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes. La canalisation de cours d'eau comprend l'ajout d'une conduite de 1200 mm de diamètre et d'une longueur de 21 m à la conduite existante au niveau du chemin de l'Énergie (branche 1 de la rivière-aux-Pins) et d'une conduite de 1050 mm de diamètre sur une longueur de 29 m au droit des rues « A » et « B » (branche 2 de la rivière-aux-Pins). Les travaux de déboisement et de canalisation se feront entre le 1^{er} août 2014 et le 1^{er} mars 2015.

Le projet sera situé sur les lots 505, 506, 509, 511, 512, 513 et 514 du cadastre de la paroisse de Varennes, dans la ville de Varennes, municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Plans n^{os} 1327-50-VR-01-01 à 07, révisés le 28 février 2014, signés et scellés par David Deandrade, Jean-Michel Phaneuf et Pierre Turmel, ingénieurs pour le Groupe-Conseil Génipur inc.;
- Croquis n^o 1327-CR-010, daté du 13 mars 2014 et portant sur la revégétalisation;
- Croquis n^o 1327-CR-012, signé et scellé le 18 mars 2014 par David Deandrade, ingénieur pour le Groupe-Conseil Génipur inc.;
- Demande de certificat d'autorisation, révisée le 18 mars 2014, signée par David Deandrade, ingénieur pour le Groupe-Conseil Génipur inc.;
- Informations complémentaires, transmises par courriels les 18 (2 courriels) et 19 mars 2014 par David Deandrade, ingénieur pour le Groupe-Conseil Génipur inc.;
- Croquis n^{os} 1327-CR-011 et 013, signés et scellés le 19 mars 2014 par David Deandrade, ingénieur pour le Groupe-Conseil Génipur inc.;
- Lettre au MDDEFP, datée du 28 avril 2014, signée par Sébastien Roy, directeur général de la ville de Varennes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/NT/nt

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT : Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5

DATE : 6 mai 2014

OBJET : Projet Novoparc - Canalisations de cours d'eau et déboisement en bande riveraine

N/RÉF. : 7430-16-01-0395601
401131031

I) NATURE DU PROJET

Le projet consiste à canaliser deux sections de cours d'eau et à déboiser en bande riveraine pour la mise en place de 4 émissaires pluviaux pour le projet Novoparc. Le déboisement se fera sur une superficie de 354 m² et la canalisation des deux sections de cours d'eau sera compensée par la restauration de la bande riveraine sur 1200 m² entre la branche 2 de la rivière-aux-Pins et le bassin de rétention BR-2. La première canalisation comprend l'ajout d'une conduite de 1200 mm de diamètre sur 21 m de longueur à la conduite existante de 15 m au niveau du chemin de l'Énergie (branche 1 de la rivière-aux-Pins). La deuxième canalisation comprend la mise en place d'une conduite de 1050 mm de diamètre sur une longueur de 29 m au droit des rues « A » et « B » (branche 2 de la rivière-aux-Pins).

Les travaux sont localisés sur les lots 505, 506, 509, 511, 512, 513 et 514 du cadastre de la paroisse de Varennes, dans la ville de Varennes, MRC de Marguerite D'Youville.

II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

A) Les impacts négatifs

Ils se produiront lors de la canalisation des deux sections de cours d'eau et du déboisement par la perte d'habitat. La migration des sédiments sera minimisée par la mise en place de rideau filtrant pour ceinturer les aires de travaux. De plus, le déboisement et les travaux de canalisation se feront entre le 1^{er} août 2014 et le 1^{er} mars 2015, soit en dehors des périodes de nidification et de frai.

B) Les impacts positifs

Les pertes d'habitat suite au déboisement et à la mise en place des canalisations représentent des pertes de 1189 m² qui seront compensées par l'aménagement d'une bande riveraine de 10 m par 120 m entre la branche 2 de la rivière-aux-Pins et le bassin de rétention BR-2. À cet effet, il y aura ensemencement et plantation d'arbres et d'arbustes indigènes.

III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

Aucune

IV) LES EXIGENCES**A) Légales**

Le projet est assujéti à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à son règlement d'application.

B) Techniques

Les travaux prévus se feront en respectant les normes générales pour des travaux en milieu hydrique ou à proximité.

C) Administratives

Les documents demandés aux articles 7 et 8 du *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r.3) ont été fournis.

V) LES CONSULTATIONS

Le secteur Faune a été consulté pour la période des travaux, le projet n'est pas assujéti à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE est en analyse au secteur municipal. La Ville s'est engagée à revégétaliser la bande riveraine de la branche 2 d'ici le 30 septembre 2014. La canalisation des deux sections de cours d'eau est nécessaire pour la circulation sécuritaire des camions de ce parc industriel en développement.

VII) L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Le projet est acceptable sur le plan environnemental car les pertes d'habitat seront compensées par la restauration d'une section de la rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins qui est actuellement en culture.

VIII) LES RECOMMANDATIONS

Je recommande la signature du certificat d'autorisation.

IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Un suivi sera demandé au CCEQ afin de vérifier la revégétalisation de la bande riveraine.



Nicole Trépanier, ing.
Secteurs agricole, hydrique et naturel

NT/nt

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-11-05 Heure d'arrivée : 9 h 35 Heure de départ : 10 h 15
Inspecteur : Véronique Beauchemin Accompagné de :

N° intervention : 300915809 Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7430-16-01-03956001 N° du rapport d'inspection : 401195424
N° demande : 200391056 Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Aménagement en cours d'eau pour la construction de deux rues dans le Novoparc

Lieu inspecté
Nom du lieu : Construction de deux rues dans le novoparc
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2146688 Type de lieu : cours d'eau
Localisation du lieu inspecté :
Ancien cadastre : 050570-Varenes, Paroisse de, No lot :505 Ptie
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Varenes		C.P. 5000 Varenes (Québec) J3X 1T5	13425525

Conditions météo
Variable, venteux, 10 C

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
	Employés du chantier du Novoparc	

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Des employés du chantier du Novoparc

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 32 Nombre de photos annexées au rapport : 13

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Beauchemin avec un appareil photo de type Sony Cyber-shot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\beave01\7430-16-01-0395601\2014-11-05

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan		Plan des plantations prévue selon le certificat d'autorisation
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

La Ville de Varenne a un certificat d'autorisation pour la le projet Novoparc qui comprend la canalisation de cours d'eau et un déboisement en bande riveraine. Le CCEQ a comme mandat de vérifier si la plantation d'arbres et d'arbustes a été complétée en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins.

Une première inspection a eu lieu le 24 septembre 2014, mais les travaux de restauration de la rive n'avait pas débuté à ce moment l'à. Suite à un appel du 6 octobre 2014 de M. Christian Bissonnette, le chargé de projet pour la restauration des rives, qui mentionnait que la plantation avait commencé, une nouvelle inspection a été scédulé pour vérifier la conformité des plantations.

3 Description de l'inspection

Je me présente sur le chantier du Novoparc à Varenne le 5 novembre 2014 à 9h35. Je m'engage dans la rue en construction; il y a beaucoup de circulation de camion et de camionnettes et il y a beaucoup de gens en activité sur le chantier. Je repère des roulottes servant de bureau aux employés. Je me stationne vis-à-vis ces roulottes et je vais cogner à la porte d'une des roulottes.

Lorsque je rentre dans la roulotte, il y a beaucoup d'employés sur place. Je me présente et explique le but de ma visite. Les messieurs m'expliquent que la plantation se trouve derrière le bassin de rétention, et qu'ils croient qu'elle est plus ou moins terminée. Je demande à voir le responsable des plantations, soit M. Bissonnette avec qui j'ai déjà discuté, mais il ne semble pas présent sur le chantier. Je demande si je peux me rendre seule sur le lieu de la plantation, que je suis visible avec mon dossard. Ils me répondent que oui, mais de faire attention. Je les remercie et je me dirige à pied vers les plantations.

Je remonte le cours d'eau branche 2 de la rivière-aux-Pins qui passe derrière les roulottes. Les pentes sont fraîchement profilées car le talus est à nue et très égale. Je repère des piquets indiquant « protection riveraine ». Le cours d'eau tourne pour se diriger vers l'ouest, en direction du bassin de rétention (voir carte). Je repère plusieurs piquet mentionnant la bande de protection riveraine.

J'arrive devant la plantation d'arbres et d'arbustes. Je vois clairement 4 rangées de plantation située entre le cours d'eau et le bassin de rétention (voir carte). Je prend un point GPS au début des plantations et un second à la fin. Je mesure en moyenne 10 mètres de largeur pour ce site de plantation (mesuré à quelques endroit avec un ruban à mesurer), et mon GPS m'indique une longueur total de 100 m. Les rangée sont espacé en moyenne de 3 mètres entre elles, et les arbres et arbustes sont espacées entre eux en moyenne de 2 m (ces mesures sont prises avec un ruban à mesurer à quelques endroit). Je note des saules dans la rangée la plus près du cours d'eau, les deux rangée du centre sont composés de spirée et de cornouiller en alternance. La rangée la plus près du bassin de rétention est composé d'érable de plus de 1 mètre de hauteur, en alternance avec des cornouiller et de la spirée.

Aussi, le sol est verdâtre, signe qu'il y a eu de l'hydro-semence. D'ailleurs, un employé en présentement en train d'arroser d'hydro-semence le bassin de rétention en face de moi. Je note également des pots entreposés au sol contenant des arbres et arbuste qui n'ont pas encore été plantés. Il s'agit d'érable, de sureau, de cornouiller et de spirée. Je prends plusieurs photos et je quitte les lieux à 10h15.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Après avoir consulté le plan des plantations qui fait partie du certificat d'autorisation, les plantations sont faites selon le plan d'origine (voir copie en annexe). C'est-à-dire 4 rangées de plantations espacées entre elle de 3 mètres. La rangée la plus près du cours d'eau est composé de saules, les deux du centre sont mélangés d'arbustes tels que de la spirée et du sureau. Et la rangée la plus près du bassin de rétention est mélangé entre des arbres (érable) de plus de 1 mètre de hauteur, mélangés avec les arbustes mentionné plus tôt.

5 Conclusion

La restauration en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins par la plantation d'arbres et d'arbustes est presque complétée, il ne manque que quelques arbres et arbustes a plantés, qui sont déjà sur place en pot.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

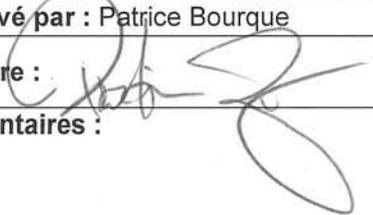
Ainsi, je recommande de fermer le dossier

Rédigé par : Véronique Beauchemin

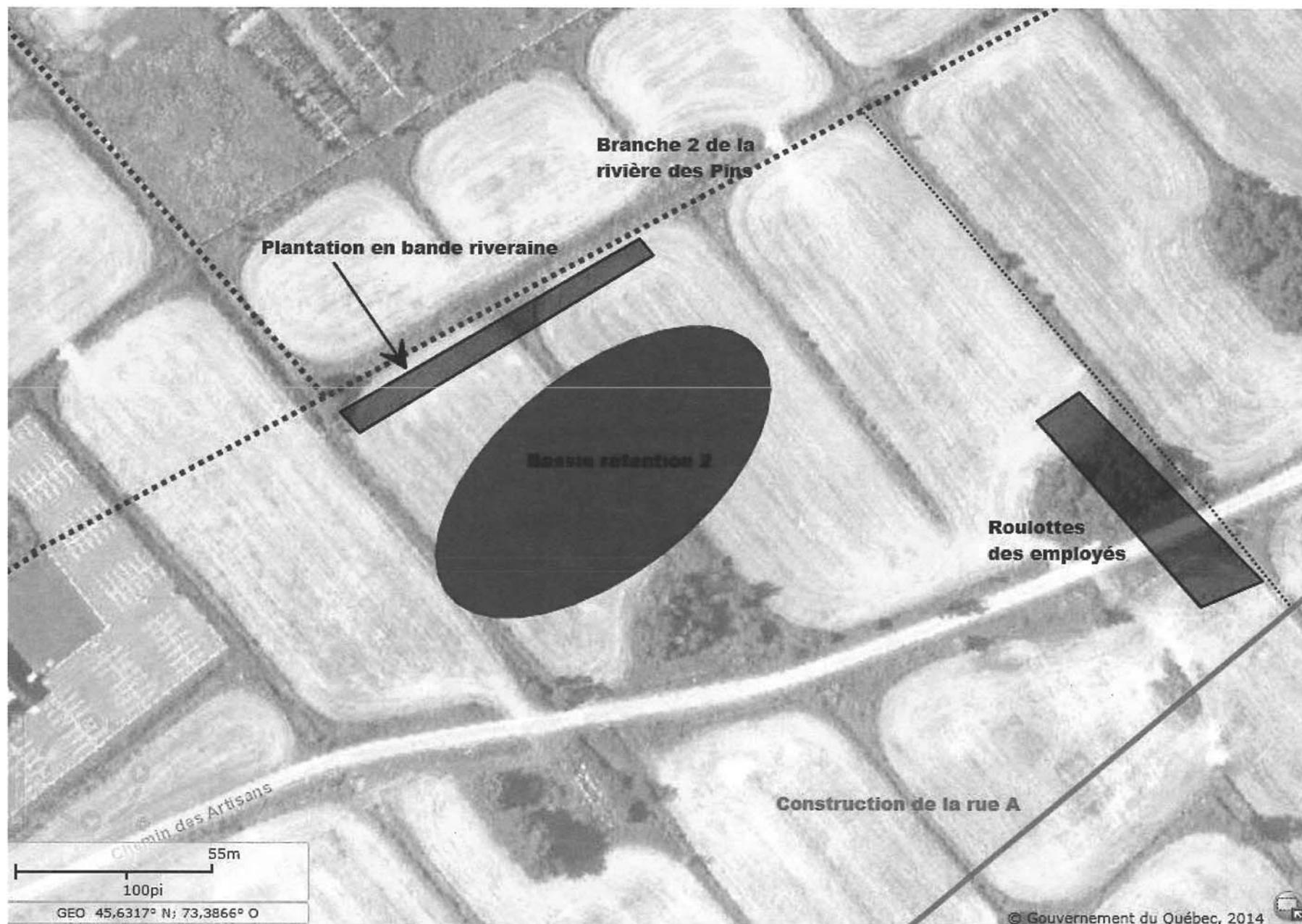
Signature :

Véronique Beauchemin

Date de signature : 7 novembre 2014

7 Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2014-11-13
Commentaires :	

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



Inspection.jpg

Détail du site visée par l'inspection; bassin de rétention au centre et plantation en rive du cours d'eau

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02429 (Small).JPG

Cours d'eau derrière les roulottes des employés



DSC02431 (Small).JPG

Pente fraîchement profilé

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02440 (Small).JPG
Début des plantations



DSC02442 (Small).JPG
Entreposage d'arbustes en pot; cornouiller et sureau

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02444 (Small).JPG

Plantation en 4 rangées. photo prise en regardant vers le sud.



DSC02445 (Small).JPG

Détail des érables plantés dans la rangée près du bassin de rétention

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02449 (Small).JPG

Entreposage d'arbustes en pot et sol de couleur verte de l'hydro-semence



DSC02454 (Small).JPG

Vue des plantation en 4 rangées. Photo prise en regardant vers le nord.

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02446 (Small).JPG

Bassin de rétention et entreposage d'arbustes en pot.



DSC02447 (Small).JPG

Bassin de rétention



DSC02450 (Small).JPG

Bassin de rétention

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02458 (Small).JPG

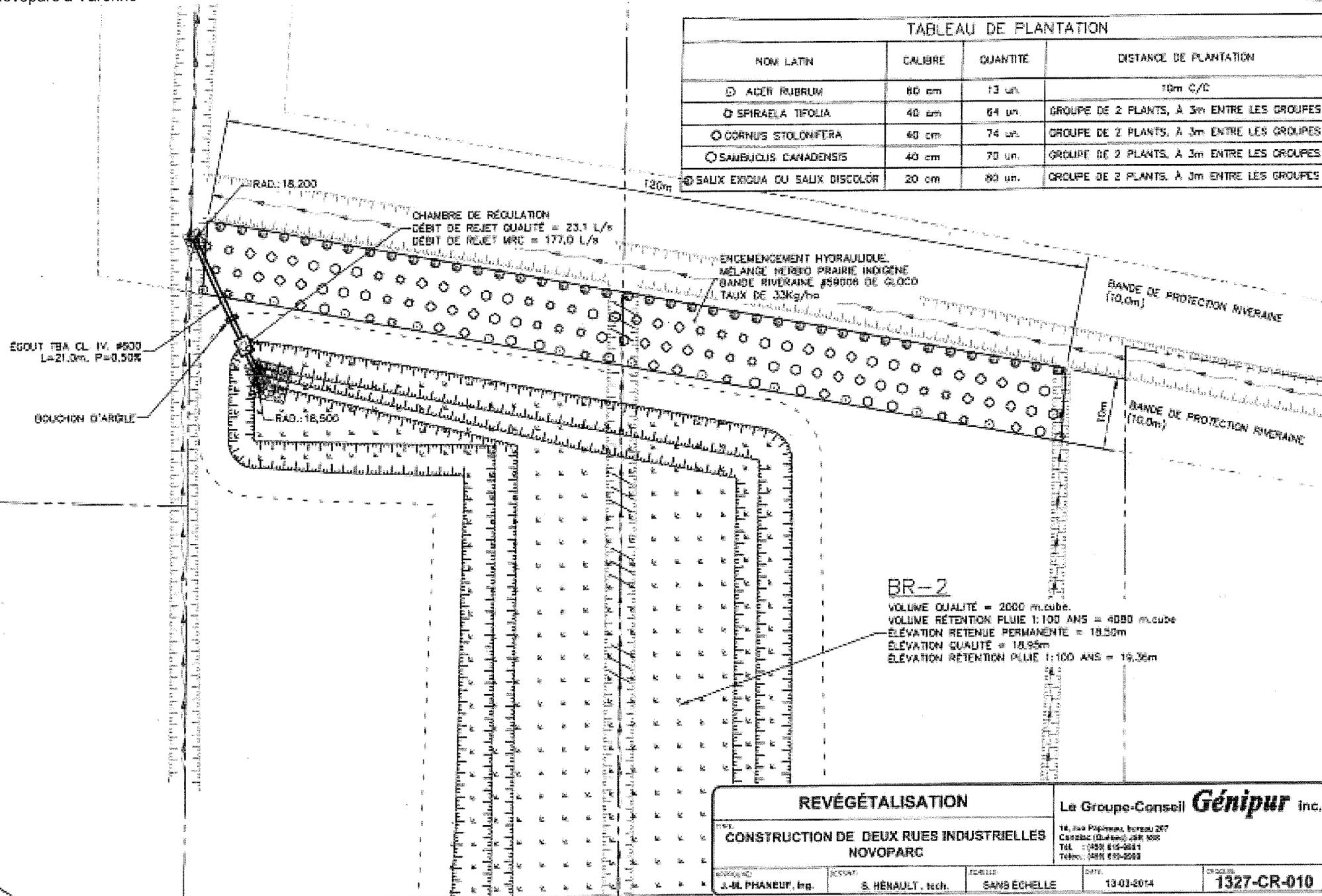
Piquet indiquant la protection riveraine



DSC02459 (Small).JPG

Piquet indiquant la protection riveraine de chaque coté du cours d'eau

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



NOM LATIN	CALIBRE	QUANTITÉ	DISTANCE DE PLANTATION
⊙ ACER RUBRUM	80 cm	13 un.	10m C/C
⊙ SPIRAEA TRIFOLIA	40 cm	64 un.	GROUPE DE 2 PLANTS, À 3m ENTRE LES GROUPE
⊙ CORNUS STOLONIFERA	40 cm	74 un.	GROUPE DE 2 PLANTS, À 3m ENTRE LES GROUPE
⊙ SAMBUCUS CANADENSIS	40 cm	70 un.	GROUPE DE 2 PLANTS, À 3m ENTRE LES GROUPE
⊙ SALIX EXIGUA OU SALIX DISCOLOR	20 cm	80 un.	GROUPE DE 2 PLANTS, À 3m ENTRE LES GROUPE

REVÉGÉTALISATION		Le Groupe-Conseil Génipur inc.		
CONSTRUCTION DE DEUX RUES INDUSTRIELLES NOVOPARC		14, rue Papineau, bureau 207 Candiac (Québec) J9R 4M8 TEL : (429) 815-8881 Téléc. (429) 815-8882		
DESIGNÉ PAR J.-M. PHANEUF, Ing.	REVISÉ PAR S. HÉHAULT, tech.	ÉCHELLE SANS ÉCHELLE	DATE 13-01-2014	DRAWING NO. 1327-CR-010

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02429 (Small).JPG



DSC02430 (Small).JPG



DSC02431 (Small).JPG



DSC02432 (Small).JPG



DSC02433 (Small).JPG



DSC02434 (Small).JPG



DSC02435 (Small).JPG



DSC02436 (Small).JPG



DSC02437 (Small).JPG



DSC02438 (Small).JPG



DSC02439 (Small).JPG



DSC02440 (Small).JPG



DSC02441 (Small).JPG



DSC02442 (Small).JPG



DSC02443 (Small).JPG



DSC02444 (Small).JPG



DSC02445 (Small).JPG



DSC02446 (Small).JPG



DSC02447 (Small).JPG



DSC02448 (Small).JPG



DSC02449 (Small).JPG



DSC02450 (Small).JPG



DSC02451 (Small).JPG



DSC02452 (Small).JPG

Aménagement en rive de la branche 2 de la rivière-aux-Pins
Novoparc à Varenne



DSC02453 (Small).JPG



DSC02454 (Small).JPG



DSC02455 (Small).JPG



DSC02456 (Small).JPG



DSC02457 (Small).JPG



DSC02458 (Small).JPG



DSC02459 (Small).JPG



DSC02460 (Small).JPG

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-09-24 Heure d'arrivée : 8 h 35 Heure de départ : 9 h 05
Inspecteur : Véronique Beauchemin Accompagné de :

N° intervention : 300884869 Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7430-16-01-03956001 N° du rapport d'inspection : 401181558
N° demande : 200391056 Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Aménagement en cours d'eau pour la construction de deux rues dans le Novoparc

Lieu inspecté

Nom du lieu : Construction de deux rues dans le novoparc

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2146688

Type de lieu : cours d'eau

Localisation du lieu inspecté :

Ancien cadastre : 050570-Varenes, Paroisse de, No lot :505 Ptie

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Varenes		C.P. 5000 Varenes (Québec) J3X 1T5	13425525

Conditions météo

Brouillard, 8° C

Personnes rencontrées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Christian Bisonnette	Surveillant du chantier	514-943-0131

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : M. Bisonnette

Plainte

SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 6

Nombre de photos annexées au rapport : 6

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Beauchemin avec un appareil photo de type Sony Cyber-shot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\beave01\7430-16-01-0395601\2014-09-24

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées

SO

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Un certificat d'autorisation a été émis par le ministère le 6 mai 2014 à la ville de Varenne pour la canalisation de cours d'eau et de déboisement en bande riveraine.

Un suivi a été demandé au CCEQ pour vérifier les travaux de restauration d'une bande riveraine d'une superficie de 1200 m, entre la branche 2 de la rivière aux Pins et du bassin de rétention 2. Le suivi demandait une visite terrain avant le 30 septembre 2014.

3 Description de l'inspection

Je suis arrivé sur le site du Novoparc le 24 septembre 2014. Il est 8h35 lorsque je m'engage en véhicule dans la construction d'une nouvelle route. Il y a beaucoup de trafic de camion, et je remarque que la rue en construction est barrée un peu plus loin, et que le site m'apparaît difficile d'accès vu la grosseur du chantier de construction. Je ne veux pas être déranger pour la circulation alors je décide de passer par l'autre rue déjà existante, soit la route de l'Énergie. Encore une fois, il y a beaucoup de trafic de poids lourds, et je n'ose m'aventurer au travers de ce chantier en construction du côté est de la route de l'Énergie. Je retourne finalement à mon point de départ, soit le chemin des Artisans où j'ai aperçu plus tôt des travailleurs qui pourraient me renseigner de l'endroit où je pourrais rencontrer le surveillant.

J'aperçois alors une camionnette stationnée à côté du chantier du bassin numéro 2. Je m'approche en véhicule et demande à l'homme si c'est le responsable du chantier. Il me répond que oui. Je me stationne, me présente et lui explique le but de ma visite. Il s'appelle Christian Bissonnette, et nous échangeons nos cartes d'affaires. M. Bissonnette me donne les informations suivantes :

- Il y a eu du retard dans les travaux, ils sont en pleine construction du bassin de rétention, et que la plantation sera la dernière étape de cette section du chantier. Il me dit que la plantation ne se fera pas avant la mi-octobre, et qu'avec l'ensemencement, il va aussi en profiter pour faire les fossés de drainage construits de chaque côté de la nouvelle section de la route.

Je lui propose de m'informer lorsqu'il sera à l'étape de l'aménagement de la bande riveraine pour que je puisse venir faire mon inspection. Il est d'accord, et je quitte les lieux en le remerciant.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Le CA stipule que les travaux de déboisement et de canalisation se feront entre le 1 août 2014 et le 1 mars 2015. Toutefois, une lettre d'engagement signée le 28 avril 2014 par le directeur général de la ville de Varenne, soit monsieur Sébastien Roy, attestait que les plantations seront faites avant le 30 septembre 2014.

5 Conclusion

Les travaux de plantations ne sont pas encore commencés. À ce jour, la date d'échéance du 30 septembre n'est pas encore arrivée.

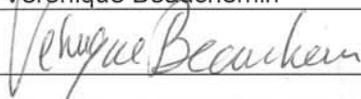
Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de faire le suivi des plantations au mois d'octobre 2014.

Rédigé par : Véronique Beauchemin

Signature :



Date de signature : 25 septembre 2014

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

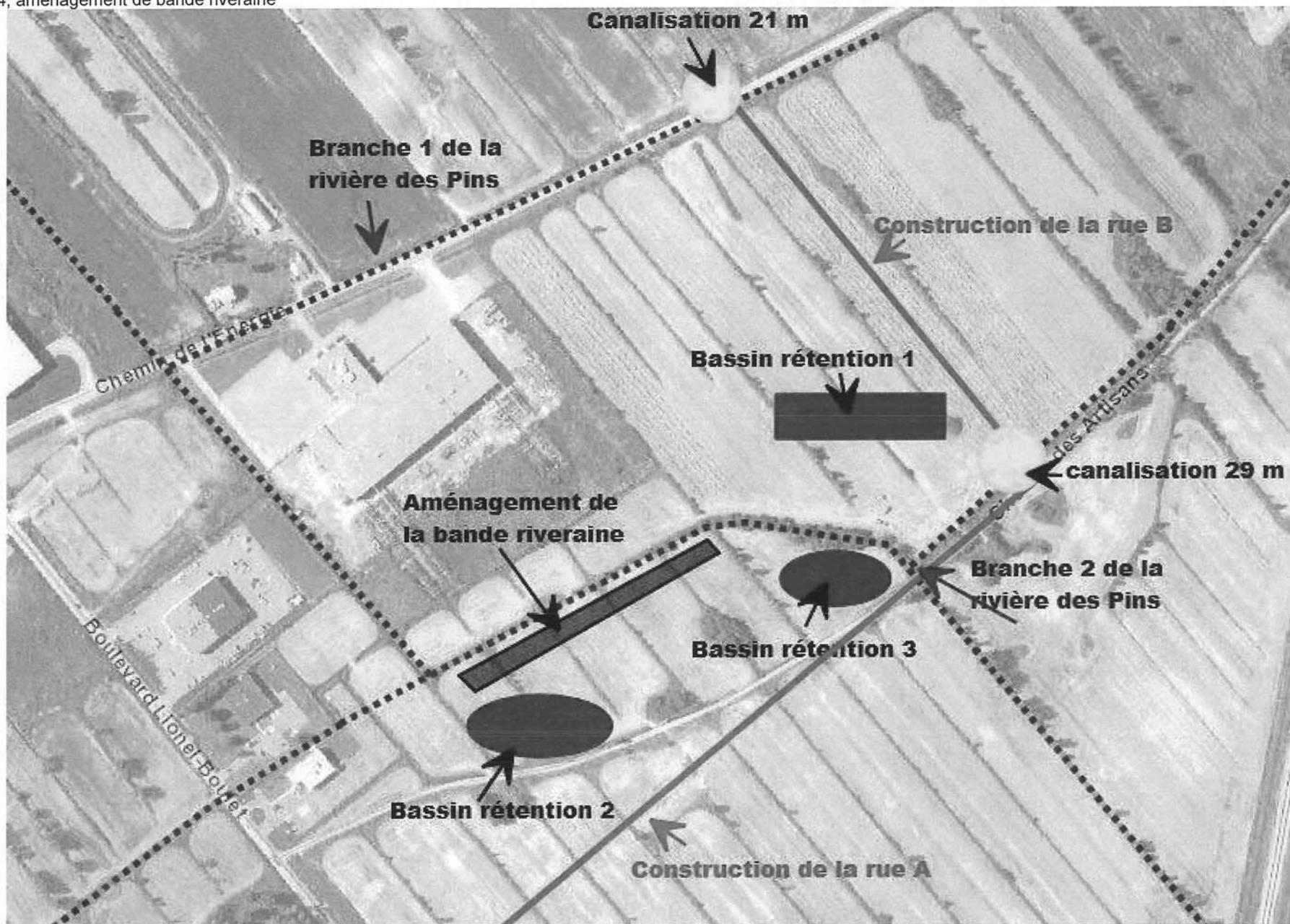


Date : 2014-09-30

Commentaires :

Construction de 2 rue dans le Novoparc, Varenne

Inspection du 24 septembre 2014; aménagement de bande riveraine



ScreenShot005.jpg

Détail du chantier du Novoparc à Varenne; construction de rue, de bassin de rétention, de canalisation de cours d'eau et d'aménagement de bande riveraine

Construction de 2 rue dans le Novoparc, Varenne
Inspection du 24 septembre 2014; aménagement de bande riveraine



DSC02119 (Small).JPG
Aménagement du bassin de rétention 2



DSC02120 (Small).JPG
Aménagement du bassin de rétention 2

Construction de 2 rue dans le Novoparc, Varenne
Inspection du 24 septembre 2014; aménagement de bande riveraine



DSC02118 (Small).JPG

Vu du nouveau tronçon de la rue A, photo prise en regardant vers le nord



DSC02121 (Small).JPG

Détail des aménagements pour la construction de la rue A

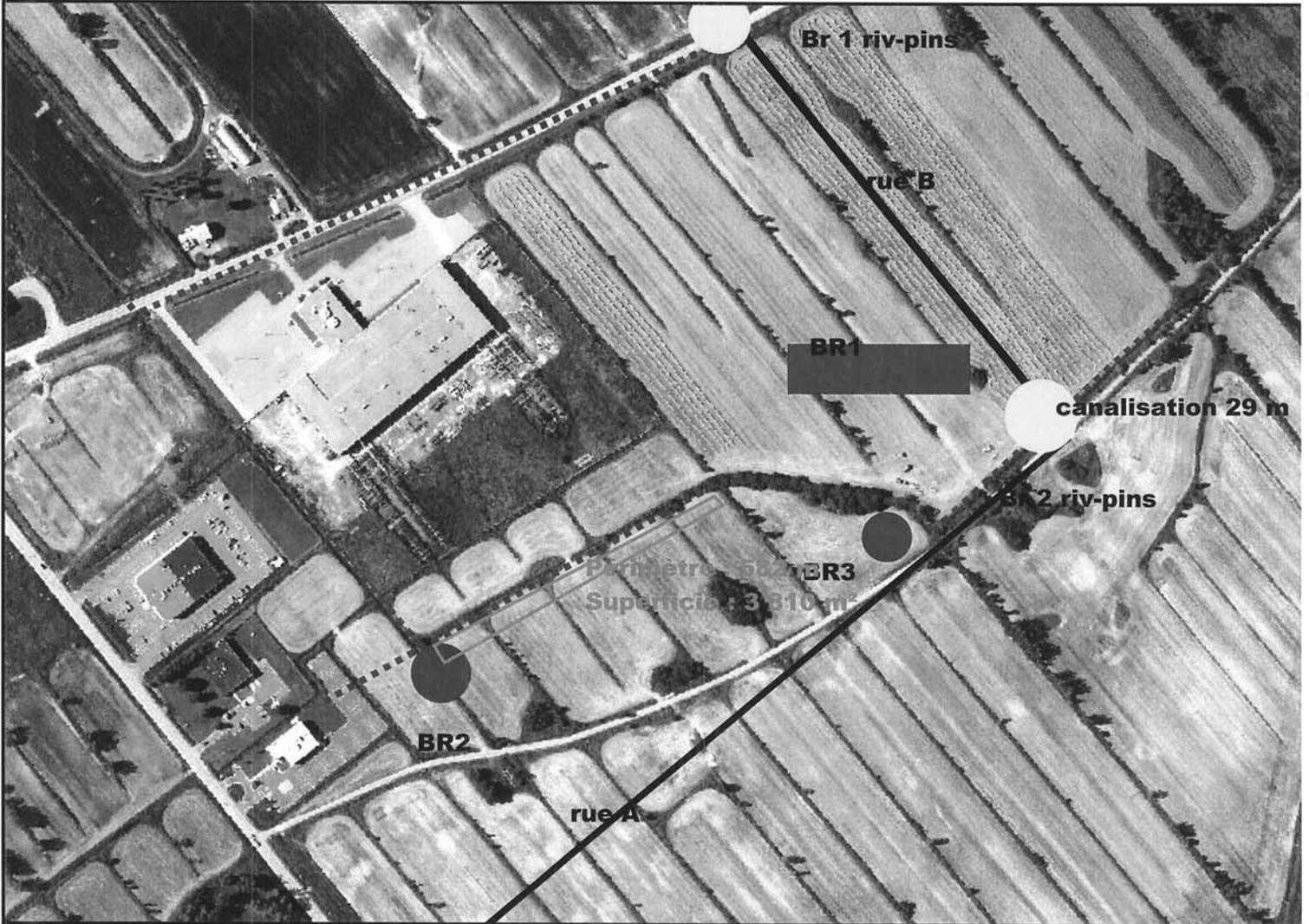
Construction de 2 rue dans le Novoparc, Varenne
Inspection du 24 septembre 2014; aménagement de bande riveraine



DSC02122 (Small).JPG
Travaux d'aménagement de la rue B



DSC02123 (Small).JPG
Travaux d'aménagement de la rue B



Échelle : 1 / 5 640



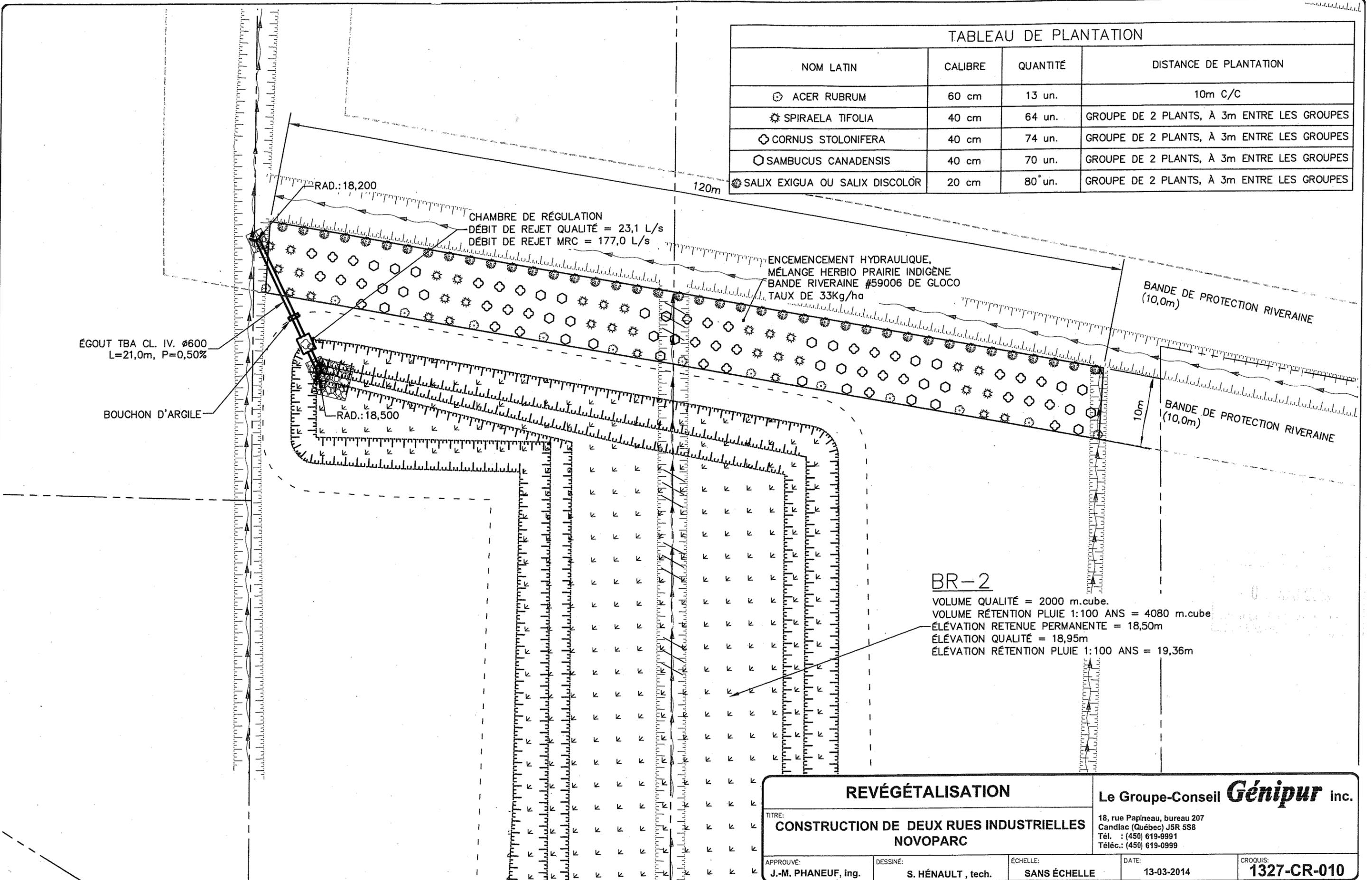
Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2014

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec

TABLEAU DE PLANTATION			
NOM LATIN	CALIBRE	QUANTITÉ	DISTANCE DE PLANTATION
⊙ ACER RUBRUM	60 cm	13 un.	10m C/C
⊙ SPIRAELA TIFOLIA	40 cm	64 un.	GRUPE DE 2 PLANTS, A 3m ENTRE LES GROUPES
⊙ CORNUS STOLONIFERA	40 cm	74 un.	GRUPE DE 2 PLANTS, A 3m ENTRE LES GROUPES
⊙ SAMBUCUS CANADENSIS	40 cm	70 un.	GRUPE DE 2 PLANTS, A 3m ENTRE LES GROUPES
⊙ SALIX EXIGUA OU SALIX DISCOLOR	20 cm	80 un.	GRUPE DE 2 PLANTS, A 3m ENTRE LES GROUPES



BR-2
 VOLUME QUALITÉ = 2000 m.cube.
 VOLUME RÉTENTION PLUIE 1:100 ANS = 4080 m.cube
 ÉLEVATION RETENUE PERMANENTE = 18,50m
 ÉLEVATION QUALITÉ = 18,95m
 ÉLEVATION RÉTENTION PLUIE 1:100 ANS = 19,36m

REVÉGÉTALISATION		Le Groupe-Conseil <i>Génipur</i> inc.	
TITRE: CONSTRUCTION DE DEUX RUES INDUSTRIELLES NOVOPARC		18, rue Papineau, bureau 207 Candiac (Québec) J5R 5S8 Tél. : (450) 619-9991 Télé.: (450) 619-0999	
APPROUVÉ: J.-M. PHANEUF, ing.	DESSINÉ: S. HÉNAULT, tech.	ÉCHELLE: SANS ÉCHELLE	DATE: 13-03-2014
			CROQUIS: 1327-CR-010